



M. le maire  
Mairie de Brécey  
1, place de l'Hôtel-de-Ville  
50370 BRÉCEY

Courrier recommandé

Objet : aménagements de voirie à Brécey

Avranches, le 5 mai 2017

Monsieur,

Vélocité, association « loi 1901 », a sollicité la municipalité Brécéenne pour la première fois en février 2016, afin de lui faire part de divers aménagements envisageables afin de développer les *modes de locomotion doux* que sont la marche à pied et le cyclisme pour sa population.

Lors de notre rencontre du 16 février 2016, nous avons abordé plusieurs solutions aisément transposables à Brécey, parmi lesquelles la création d'une zone 30 dans le centre commerçant et la mise en double-sens cyclable de différentes rues. Ces équipements nous semblaient à tous, alors, une base de travail intéressante afin de renforcer la sécurité de la circulation des plus vulnérables à Brécey.

Suite à ce premier contact, vous nous avez demandé la rédaction d'un document technique afin de matérialiser les réalisations possibles dans la commune. Vélocité a alors remis aux élus brécéens, en mars 2016, une notice détaillée décrivant, aménagement par aménagement, les rues concernées et les contraintes réglementaires qui s'y appliquent.

Un nouveau rendez-vous eut lieu avec des représentants des élus au mois de juin 2016 afin de planifier les aménagements rapidement réalisables. Il a été convenu de les commencer par la matérialisation du double-sens cyclable de la rue Louis-René-Le-Berriays et de l'installation d'arceaux de stationnement place de l'Hôtel-de-Ville. Quelques détails techniques ont été précisés ultérieurement, lors d'une rencontre avec des élus début juin et avec un représentant de l'entreprise Signaux Girod au mois d'août.

Nous avons également communiqué, en septembre, au secrétariat de la mairie, un modèle d'arrêté afin de faciliter la création d'un double-sens cyclable dans les rues concernées.

Suite à la publication du plan local d'urbanisme de Brécey à la fin de l'année 2016, nous vous avons contacté afin de souligner l'importance de l'intégration des déplacements doux dans le projet d'aménagement & de développement durable de la ville, courrier resté sans réponse.

Nous sommes amenés à constater que, malheureusement, aucun des aménagements dont nous avons convenu ensemble n'est à ce jour concrétisé. Nous aimerions donc de nouveau échanger avec vous afin de relancer leur création et préciser le calendrier de leur exécution.

La reprise de la collaboration entre Vélocité et Brécey fera inmanquablement l'objet de notre prochaine réunion avec la presse locale.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le bureau de Vélocité,  
le président,  
Jean-Michel BLANCHET